

65 100

**COMPTE RENDU DE LA REUNION TENUE
LE 8 JUILLET 1991
SOUS LA PRESIDENCE DE
MONSIEUR JACQUES CHIRAC, MAIRE DE PARIS,
AVEC LES ASSOCIATIONS DE LA GOUTTE D'OR**

A partir d'un ordre du jour établi par les associations, les décisions suivantes sont prises :

**I - AMELIORATION DE L'IMAGE DE MARQUE
DE LA GOUTTE D'OR**

1/ Création d'un événement culturel de qualité :

Une mission sera confiée à Monsieur Jean-Jacques AILLAGON, Délégué Général aux Manifestations Culturelles de la Ville, (qui se tiendra à la disposition de Monsieur JUPPÉ) en vue de créer et de gérer un "événement culturel de qualité" en contact avec les associations.

2/ L'organisation d'un concours "ville fleurie" à l'exemple de ce qui se fait à Strasbourg, Bordeaux, un projet de concours de quartier fleuri avec l'appui technique des Parcs et Jardins et en contact avec l'association des villes et villages fleuris.

Il est à noter qu'une initiative de ce type, montée par le passé avec le seul soutien des associations, n'avait pas recueilli une participation nombreuse.

3/ Alain JUPPÉ propose de mettre en contact les associations de la Goutte d'Or avec la ville de Laon où il a pu visiter, sur place, les réalisations réussies d'une **régie de quartier** qui associent les jeunes du secteur à la réalisation de chantiers.

4/ Création d'un événement sportif de portée nationale. Il sera recherché les moyens de localiser à la Goutte d'Or au moins une grande manifestation sportive dans le gymnase récemment mis en service, cette manifestation pouvant être, notamment, un Championnat de France de billard,

et, ou, de basket. Messieurs BERAUD, Directeur de la Jeunesse et des Sports, et BOERIO, Chargé de Mission au Cabinet du Maire, seront chargés des contacts préliminaires et de l'organisation matérielle de cette manifestation.

Les représentants d'APSGO soulignent la nécessité pour la Ville d'aider les artistes locaux. Le Maire de Paris soutient cette demande et décide de l'intégrer à la mission de Monsieur AILLAGON.

II - AMENAGEMENT DU QUARTIER

5/ Equipement santé

Les associations rappellent qu'elle jugent positives les propositions de la DASES en matière d'antenne santé et leur souhait d'aller plus loin voire de changer de dimension.

Après discussion, le principe de réaliser ce centre est acté. Il faut se donner un délai raisonnable de l'ordre de deux ans pour y parvenir. Monsieur LAFOUGE, Délégué Général au Logement, est en charge de rechercher une localisation qui permette de répondre aux besoins en surface évoqués et ce sans attendre la réalisation du centre jeunesse, lequel ne pourra être opérationnel avant quatre ou cinq ans du fait des procédures à mener.

Une attention toute particulière devra être portée à la situation de l'immeuble 16/18, rue Cavé.

6/ Relogement des habitants d'hôtels meublés arrivés avant septembre 1983.

Les représentants de la Ville donnent leur accord au principe selon lequel les habitants d'hôtels meublés arrivés avant septembre 1983 ont vocation à être relogés en PLA, et, ou, en foyer. Il est décidé la constitution d'une commission qui examinera individuellement chaque cas, situation sociale, ressources, désir de relogement.

Cette commission associera sous la présidence d'un représentant de la Direction de la Construction et du Logement, un représentant de l'OPAC, un représentant du Bureau d'Aide sociale et un représentant des associations.

7/ Commissariat de Police

Le projet de réaménagement de voirie, arrêté en concertation avec les associations, est approuvé. La Direction de la Voirie est en charge de le réaliser dans les meilleurs délais.

Il restera à la police à faire appliquer les mesures de répression du stationnement sauvage. Monsieur Jacques CHIRAC adressera copie de la lettre qu'il a faite au Préfet de Police sur cette affaire et confirme qu'il est prêt à faire étudier les moyens de financer, à titre complémentaire, les efforts d'insonorisation du Commissariat rendus nécessaires par sa conception.

8/ Relogement des familles atteintes de saturnisme habitant dans des appartements non traitables

La commission évoquée plus haut sera chargée de rechercher, dans les meilleurs délais, les solutions de relogement les plus adaptées à chaque cas individuel, en sachant que certaines des familles sont, d'ores et déjà, éligibles à d'autres procédures : une famille du 23, rue Polonceau est actuellement logée dans un appartement qui justifie à lui seul une procédure d'interdiction d'habiter, en raison de son exigüité, notamment.

9/ Locations de parking

Monsieur Jacques CHIRAC donne instruction à l'OPAC de respecter le texte des engagements pris par la Ville en 1984 et de ne jamais lier le contrat de location d'appartement à un contrat de location de parking et charge l'OPAC de gérer, de manière autonome, en recherchant auprès des riverains du secteur la clientèle de ces parkings.

10/ Immeuble du 14, rue de Chartres

Monsieur Philippe LAFOUGE est chargé de mener une concertation entre les habitants qui s'estiment lésés et l'Office en vue de parvenir à un équilibre dans la réalisation de ce projet, tout en respectant les dispositions graphiques de la déclaration d'Utilité Publique de 1984.

11/ Prolongation de l'OPAH et de la Restauration immobilière

M. Lafouge propose, l'OPAH devant s'achever en novembre 1992, qu'une réflexion soit menée sur les modalités permettant de réaliser les dernières tranches de travaux, sans pour autant favoriser l'attentisme des propriétaires. Cette réflexion devra, de toutes façons, être menée avec l'Etat. Il serait possible de faire sortir la partie Ouest du secteur de l'opération, alors que la deuxième tranche serait poursuivie sur la partie Est de la Goutte d'Or.

12/ Utilisation exceptionnelle du gymnase de la Goutte d'Or pour des manifestations non sportives. Sur proposition de Monsieur JUPPÉ, il est décidé d'attendre la fin de la première saison sportive pour voir s'il subsiste des plages horaires inemployées et faire étudier les modalités techniques d'une utilisation exceptionnelle de cet équipement.

La Direction de l'Architecture étant, en tout état de cause, capable d'installer un plancher provisoire, une estrade et de les ôter après la manifestation.

13/ Projet "Assommoir"

Monsieur Jacques CHIRAC fait part de son très vif souhait de voir commémorer l'oeuvre de ZOLA. L'OPAC et les associations se rencontreront

pour déterminer l'emplacement précis de ces projets sur la parcelle qui a fait l'objet de l'étude menée par l'Association Paris Goutte d'Or. Une oeuvre (mur peint, statue) pourrait être commandée à un artiste de la Goutte d'Or ou faire l'objet d'une procédure de concours élargie à des artistes étrangers au quartier.

13/ Concertation avec l'OPAC

Monsieur CHIRAC s'en entretiendra personnellement avec la Direction Générale de l'Office et souligne qu'il est paradoxal qu'alors que de nombreux efforts sont faits pour donner un cadre de vie et des équipements de qualité aux habitants de la Goutte d'Or, les conditions dans lesquelles les locations sont présentées nuisent à la bonne intégration de ces populations au quartier, et ce, en soulignant que des familles bien accueillies seront le gage d'un bon entretien future de l'immeuble.

Le Maire demande à l'Office de faire un effort tout particulier dans ses procédures de visite des appartements et notamment de prévoir un délai de visite suffisant.

Monsieur CHIRAC annonce la création d'une commission associant un représentant de chaque service de l'OPAC intéressé, un représentant des associations et un représentant de la DCL pour régler le maximum de cas.

14/ Participation des associations au projet de la Ville dès leur conception

Ce principe général, qui est déjà une réalité, à l'exemple de ce qui a été fait sous la direction de Monsieur Alain JUPPÉ par Monsieur MECHERI concernant le centre d'animation jeunesse et le square Léon, rencontre l'adhésion de tous.

Les futures réunions de la commission DSQ seront scindées davantage qu'actuellement afin de permettre une meilleure communication, notamment au sein de la commission élargie.